

LIGUE EST DE FLECHETTES

REGLEMENT SPORTIF

CLASSEMENT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL ET DOUBLE

ARTICLE 1

Pour figurer dans le classement départemental, le joueur ou les deux joueurs composant un double devront être licenciés dans un même comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 2

Les points acquis par des femmes dans la catégorie "simple" sont comptabilisés dans le classement de la catégorie "masculin".

ARTICLE 3

En cas d'égalité de points au classement, l'avantage est donné au joueur ou au double ayant marqué des points dans le plus grand nombre de compétitions. En cas de nouvelle égalité, l'avantage est ensuite donné au joueur ou au double ayant obtenu le meilleur classement dans la compétition de la catégorie la plus élevée.

ARTICLE 4

Les compétitions comptant pour le classement départemental sont les suivantes :

- tournoi de club organisé hors de la Ligue Est de Fléchettes, homologué par la Fédération Française de Darts* : les 8 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie F divisé par deux),
- tournoi de club homologué par la Ligue Est de Fléchettes : les 8 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie F),
- open de comité organisé hors de la Ligue Est de Fléchettes, homologué par la Fédération Française de Darts* : les 16 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie E divisé par deux),
- open de comité homologué par la Ligue Est de Fléchettes : les 16 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie E pour le comité organisateur de la compétition & barème d'une compétition de catégorie E divisé par deux pour les autres comités),
- open régional organisé hors de la Ligue Est de Fléchettes, homologué par la Fédération Française de Darts* : les 16 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie E divisé par deux),
- open régional homologué par la Ligue Est de Fléchettes : les 16 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie E),
- coupe de comité homologué par la Ligue Est de Fléchettes : les 32 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie D),
- open de ligue organisé hors de la Ligue Est de Fléchettes, homologué par la Fédération Française de Darts* : les 32 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie D divisé par deux),
- open de ligue homologué par la Ligue Est de Fléchettes : les 32 premiers de chaque catégorie marquent des points (barème d'une compétition de catégorie D).

ARTICLE 5

Le barème des points est le suivant :

PLACE	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	17 ^{ème}
CATÉGORIE D	16 points	11 points	7 points	4 points	2 points	1 point
CATÉGORIE E	11 points	7 points	4 points	2 points	1 point	
CATÉGORIE F	7 points	4 points	2 points	1 point		

Ces points ne peuvent être attribués que si le joueur ou le double a joué et gagné au moins un match. Aucun point ne sera attribué à un double constitué de deux joueurs de comités différents.

* Pour comptabiliser ces points dans le classement départemental, une copie des résultats officiels devra être fourni par le joueur ou le double concerné au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes.